



**ARRETE D'AUTORISATION DE POSE DE BENNE
SUR LE TROTTOIR N° 2024/017
INTERDICTION DE STATIONNEMENT
AU 1 IMPASSE DE LA MOTTE
DU VENDREDI 12 AVRIL AU LUNDI 15 AVRIL 2024**

Madame le Maire de la commune de Ruffey les Echirey

- VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2212.1 et suivants,
- VU le code de la voirie routière,
- VU le code du commerce,
- VU la demande en date du 8 avril 2024, par laquelle Monsieur SAGNES sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal, notamment le trottoir au 1 impasse de la Motte, afin de réaliser leurs travaux.

ARRETE

Article 1 : Le trottoir sera interdit au stationnement, 1, impasse de la Motte à Ruffey lès Echirey du vendredi 12 avril au lundi 15 avril 2024 inclus.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre gratuit.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation et à laisser une partie du trottoir libre pour les piétons. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : Madame le Maire et la Gendarmerie d'Arc-sur-tille sont chargées, chacune en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Une publication de cet arrêté sera affichée aux endroits habituels de la commune et envoyé à la Gendarmerie d'Arc sur Tille.

Fait à Ruffey- à -Echirey, le 8 avril 2024

Madame le Maire,
Nadine MUTIN

